



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 79
JUILLET 2009

LE MOT DE LA 1^{re} ADJOINTE

L'été à Bize est une période où tout le monde ne vit pas de la même manière, où tout le monde ne vit pas à la même heure. Je suis consciente que nous devons exceller dans un art très difficile à pratiquer : celui du savoir vivre ensemble !

Les soirées tardives des uns, les horaires de travail des autres, les chiens du voisin, les motos qui pétaradent, des voitures partout... et la fête par-dessus tout ça : la circulation perturbée, les estrades qui gênent, le free-style, le 14 Juillet, la fête de l'olivier... des milliers de personnes !

Je sais que cela demande beaucoup de patience et je m'en excuse pour tous ceux dont les nerfs sont mis à l'épreuve, mais au-delà de ça il y a tellement d'investissement ! Les bénévoles, les associations, les employés des services techniques et administratifs et tous ceux qui font que Bize n'est pas un village comme les autres.

Ce tissu intergénérationnel est une richesse. L'expérience des anciens, les ados qui, en intégrant le Comité des fêtes où les clubs sportifs refusent déjà l'individualisme et jouent la solidarité. Alors oui, cela perturbe mais ils méritent notre confiance et notre soutien.

À côté de ça, il y a des gens qui font moins de bruit mais qui, pour ma part, sont aussi perturbants ; je veux parler de celui qui promène son chien en oubliant sa déjection sur le bord du trottoir, je veux parler de celui qui, à la nuit tombée, va déposer ses ordures ménagères à côté du container parce que ça lui aurait pris 2 minutes pour découper un carton où faire un crochet par la déchetterie (et pourtant il passe devant tous les jours ou presque !).

Le savoir vivre ensemble, c'est aussi ça... tout ça pour vous dire que si chacun fait un petit effort, la vie est plus facile pour tout le monde et Bize continuera à être le village où il fait bon vivre.

*Bon été à vous tous.
Lydie Faure*

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Un nouveau modèle de passeport est mis en service : le «Passeport biométrique». Ce document comporte une puce électronique dans laquelle sont insérées les informations d'état civil, la photo et des empreintes. Désormais, on peut retirer le dossier de demande dans n'importe quelle mairie de France. Il n'y a pas d'obligation de le retirer à la mairie de son domicile. Les services des mairies préciseront aux demandeurs la marche à suivre pour le dépôt du dossier complété et le retrait du passeport.

ÉLECTION CANTONALE PARTIELLE CANTON DE GINESTAS

Date du premier tour : **6 septembre 2009**
Date du second tour : **13 septembre 2009**

TRAVAUX DE VOIRIES

Au cours de l'année 2009, le Syndicat intercommunal de voirie de la région de Ginestas, effectuera pour au moins 80 000€ de travaux de voirie sur la commune de Bize, et probablement plus en fonction des subventions qui pourront être obtenues.

Ces 80 000€ sont financés par un emprunt à long terme souscrit par le Syndicat de voirie. Son remboursement sera inclue dans la somme figurant dans la colonne «Syndicat de communes» de l'avis d'imposition «taxes foncières» des contribuables de la commune de Bize.

Les principaux travaux déjà prévus sont : la remise en état du chemin de l'ancienne décharge du Trou Nègre pour 4700€, (travaux réalisés); la remise en état du chemin bétonné de Fontfresque pour 8300€ (travaux réalisés); la remise en état du chemin du Portel côté Bouillette pour 31 400€; la réfection du revêtement de l'impasse du Puits.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de communes du Canal du Midi en Minervois met à la disposition des propriétaires des conseillers qui vous informeront sur les aides financières liées aux travaux d'amélioration de l'habitat.

Permanences d'information au siège de la Communauté, route de Mirepeisset à Ginestas, tous les mercredis de 9h à 11h à partir du 26 août.

Il est également possible de contacter AUDE HABITAT à Narbonne au 04 68 11 97 87

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL MUNICIPAL

Pierre MAUREL, adjoint administratif de 1^{re} classe, est embauché au secrétariat de mairie pour assister la secrétaire générale Muriel CALAS. Il est notamment chargé de l'urbanisme. Jusqu'à présent, Pierre Maurel, qui est originaire de Sallèles d'Aude, assurait des remplacements dans des secrétariats de mairie du département.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES FINANCES DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

◆ **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (c'est-à-dire l'exécution du budget 2008)**, approuvé lors du Conseil municipal du 29 avril 2009.

Section d'exploitation :

• Total des dépenses réelles d'exploitation : 284 900 €

Principales dépenses :

- Charges de personnel : 71 000 € (viennent en déduction de cette somme, 14 400 € que la commune reçoit en compensation des emplois aidés par l'État).

- Fournitures : 58 600 €

- Achat de l'eau aux Syndicats intercommunaux des eaux : 57 000 €

- Intérêts des emprunts : 50 200 € (le montant du remboursement du capital des emprunts figure dans les dépenses de la section d'investissement).

- Entretien et réparations : 23 600 €.

• Total des recettes réelles d'exploitation : 168 100 €

La différence négative entre les dépenses et les recettes provient, en grande partie, du fait que les recettes des ventes d'eau et de la redevance d'assainissement du "deuxième semestre 2008" ont été encaissées trop tard pour être comptabilisées avec l'exercice 2008.

Section d'investissement :

• Total des dépenses réelles d'investissement :

1 456 500 €. Ces dépenses sont partiellement compensées par la perception de 624 000 € de subventions ainsi que de 226 000 € de remboursement, à venir, sur la TVA.

Principales dépenses :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration :

1 160 000 € (subventionné à 47%)

- Rénovation du réseau d'assainissement et raccordement à la nouvelle station d'épuration : 129 000 € (subventionné à 53%)

- Extension des réseaux d'eau et d'assainissement : 58 600 €

- Achat de gros matériel pour le service de la régie de l'eau et de l'assainissement : 46 000 €

- Remboursement du capital des emprunts : 28 800 €

- Changement des canalisations de branchements d'eau en plomb : 22 700 € (subventionné à 47%)

- Réalisation de branchements divers : 6200 €.

◆ **LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2009**, approuvé lors du Conseil municipal du 27 mai 2009.

Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

Section d'exploitation :

• Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 655 600 €

Les charges de personnel, 139 000 €, représentent le poste le plus important de la section d'exploitation, suivi par le remboursement de l'intérêt des emprunts : 118 300 €.

Section d'investissement :

• Dépenses prévues : 459 000 €

Principales dépenses programmées :

- Remboursement du capital des emprunts : 409 500 €

- Mise aux normes du surpresseur d'eau du quartier de Fontfresque : 25 000 €

- Mise en sécurité des postes de relevage du réseau d'assainissement : 20 000 €.

Dans sa séance du 22 juin 2009, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe** : Ce poste devrait permettre d'intégrer dans le personnel titulaire, un agent des services techniques employé jusqu'à présent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée bénéficiant d'une aide de l'État.

◆ **Mise en place d'un "régime indemnitaire" pour les agents de la commune** : La réglementation permet, pour les communes qui le décident, de mettre en place un certain nombre de primes et indemnités, en plus du traitement de base obligatoire. Ces primes et indemnités, prévues et encadrées par des arrêtés ministériels, constituent le "régime indemnitaire" des agents de la commune. Elles permettent de reconnaître les compétences, les responsabilités, la façon de servir et l'assiduité des agents. Le Conseil municipal décide la création du "régime indemnitaire" ainsi que, annuellement, l'enveloppe budgétaire globale qui lui est affectée. Le maire fixe pour chaque agent le régime indemnitaire qui lui est attribué.

JARDIN PUBLIC

Le jardin public, situé au Faubourg, est jusqu'au 30 septembre affecté, en totalité, uniquement à l'activité camping. Il retrouvera sa vocation de jardin public, ouvert à tous, à partir du 1^{er} octobre.

FACTURES D'EAU

• Les factures d'eau du 2nd semestre 2008, reçues par les abonnés à l'eau au mois de mai 2009, comportaient une erreur quant à la période facturée. Il y est mentionné : «période facturée du 30-06-2008 au 31-03-2009»; il faut lire à la place : «**période facturée du 30-06-2008 au 31-12-2008**». Cette erreur de date est sans incidence sur le calcul des sommes à payer.

• Les factures d'eau du 1^{er} semestre 2009, reçues par les abonnés au mois de juillet, sont calculées sur une estimation de la consommation d'eau correspondant à la moitié de la consommation de l'année 2008. Un relevé des compteurs aura lieu à la fin du 2nd semestre 2009.

Les personnes qui estimerait que cette facture comporte une anomalie pourront se présenter au secrétariat de la Régie municipale des eaux, située à l'ancienne gare SNCF, à partir du 10 août. Elles n'encourront pas de pénalités pour paiement tardif de leur facture. En outre, l'obtention d'un échelonnement du paiement de cette facture est également possible.

À Bize, le service distributeur de l'eau potable est la Régie Municipale des Eaux.
Téléphone : 04 68 46 07 07
24h sur 24h et 7 jours sur 7